



Frédéric CHARDON

Psychologue de l'Éducation Nationale (PsyEN) Conseiller en orientation scolaire et professionnelle

25 janvier 2024



Les formations disponibles

- PARCOURSUP regroupe la grande majorité des formations de l'enseignement supérieur reconnues par l'État (plus de 23.000 formations)
- Des formations « non sélectives » : les différentes licences et PASS/L.AS
- Des formations « sélectives » : classes prépa, BTS, BUT, IFSI et autres formations paramédicales, formations en travail social, écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/IEP, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

Les formations hors Parcoursup

Cela concerne des écoles privées dans le domaine des arts, du commerce, du journalisme, ingénierie, management, communication, gestion, notariat, transport...

⇒ Contacter directement l'établissement pour connaître les modalités de sélection puis fournir une attestation de démission de Parcoursup à l'inscription



Bien vérifier la valeur et à la reconnaissance des diplômes proposés par ces écoles!



Le calendrier 2024

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

17 janvier – 3 avril Saisie des vœux

Du 17 janvier au 14 mars

Saisie des vœux de formation : 10 vœux non classés

Jusqu'au 3 avril

- → Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- ① Avis du conseil de classe du 2ème trimestre et du chef d'établissement sur chacun des vœux

30 mai – 12 juillet Phase de réponse

- → Réponses des établissements aux vœux formulés par les candidats
- → Les candidats acceptent ou refusent les propositions qui leur sont faites

Juillet-août

Inscription administrative dans l'établissement

11 juin – mi septembre Phase complémentaire

→ Pour les élèves sans réponse positive, possibilité de nouveaux vœux sur les places vacantes lors de la procédure complémentaire

À partir du 1er juillet

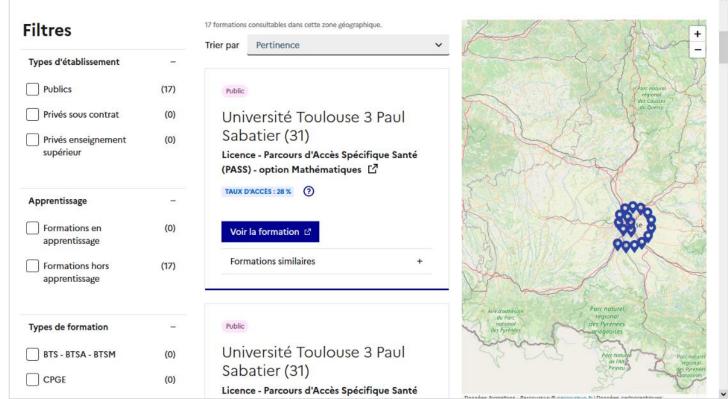
→ Possibilité de saisir la CAES pour un accompagnement personnalisé en l'absence de solution

0/12/2023



Le moteur de recherche

- > Le nombre de places disponibles en 2024
- > Le taux d'accès en 2023, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale
- > Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2023
- Un lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation
- > Des **suggestions de formations similaires** pour élargir ses vœux



> Un système de favoris pour enregistrer les formations qui nous intéressent et un comparateur.



La procédure d'inscription

Éléments nécessaires pour l'inscription

- > Une adresse électronique <u>valide</u> : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > Un numéro de **téléphone portable** pour recevoir les alertes
- Le numéro INE (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > (facultatif) Avis fiscal 2023 sur les revenus 2022 de la famille pour constituer le Dossier Social Étudiant (demande de bourse...)

Des questions? Besoin d'assistance pour s'inscrire?

- Numéro vert : 0 800 400 070
- Messagerie contact depuis son dossier
- Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

Formuler ses vœux

Jusqu'au 14 mars

Jusqu'à 10 vœux sous statut d'étudiant + 10 vœux en apprentissage

13 vœux en moyenne par candidat en 2023

(sous-vœux compris)

- On peut choisir des formations sélectives (CPGE, BTS, BUT, IFSI, écoles...) et non sélectives (licences, PASS) dans ou en dehors de l'académie du domicile
- Pour les licences ou PASS/L.AS, une priorité au secteur géographique s'applique (pourcentage fixé par le recteur)
- Les vœux ne sont pas classés
- Il est conseillé de remplir la lettre de motivation, elle peut être obligatoire pour certaines formations comme les IFSI.

- Pour les <u>formations sélectives</u> (BTS, BUT, CPGE...), possibilité de faire des vœux multiples :
 - > Un vœu multiple permet de postuler sur une même <u>formation</u> <u>sélective</u> dans plusieurs établissements.

<u>Exemple</u>: je demande le BTS Tourisme dans 5 lycées = 1 vœu multiple

- > Il est possible de faire jusqu'à 20 sous-vœux
- > Cette limite des 20 sous-vœux ne s'applique pas pour certaines formations comme les IFSI, le réseau des Sciences Po...
- > Une demande avec et sans internat compte comme un seul sous-vœu.

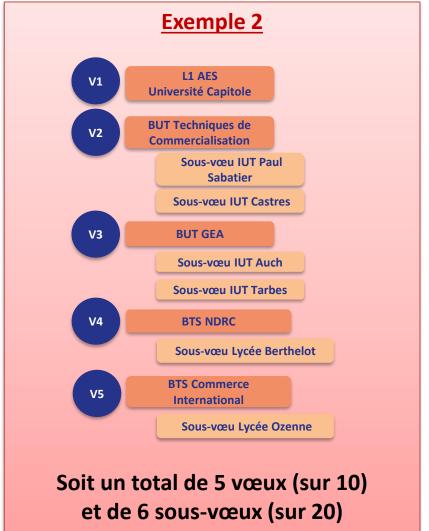
Les vœux multiples

Échelle	Formation	Règles sur les vœux
Échelle nationale	BTS et BUT	10 sous-vœux maximum par vœu Limite de 20 sous-vœux au total
	DN MADE et DNA	
	CPGE	
	DCG	
	EFTS (formations du social)	
Regroupement territorial	IFSI	Jusqu'à 5 vœux de regroupements Pas de limite aux sous-vœux
	DE orthophoniste, orthoptiste, audioprothésiste	
Réseau avec concours commun	Écoles d'ingénieur, vétérinaires, de commerce et management	1 vœu par concours Pas de limite aux sous-vœux
	« Réseau des Science Po » et « Sciences Po Paris »	

PASS, chaque demande compte comme un vœu séparé (10 vœux maximum).

Les vœux multiples





Rubrique « préférence et autres projets »

Jusqu'au 3 avril

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases sa préférence pour certains vœux et/ou pour un domaine particulier. Ces informations seront utilisées par les commissions académiques (CAES) pour accompagner les candidats sans proposition.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels en dehors de la plateforme.
- Ces informations sont obligatoires mais confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations.

Rubrique « activités et centre d'intérêts »

Jusqu'au 3 avril

Rubrique facultative mais importante pour renseigner des informations autres que scolaires :

- > expérience d'encadrement ou d'animation (BAFA...)
- > engagement civique, associatif : service civique, SNU, CVL...
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles
- > séjours linguistiques, cours suivis à distance (MOOC)

Ces informations sont un critère important pour différencier les candidatures dans certaines formations (STAPS, écoles du social et du paramédical, Science Po...)

Questionnaires DROIT & SCIENCES

Jusqu'au 3 avril

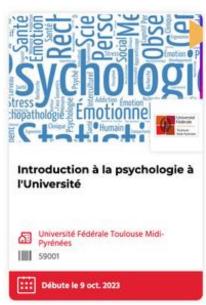
- Des questionnaires d'auto-évaluation :
 - > Seulement certaines formations : concerne la licence de Droit et 14 licences scientifiques.
 - > Des outils informatifs et pédagogiques : avoir un aperçu des connaissances et des compétences requises.
 - Questionnaires <u>obligatoires</u> mais confidentiels: c'est une condition de recevabilité du dossier.
 L'attestation de passation est à transmettre via Parcoursup pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril. Les résultats du questionnaire ne sont pas transmis aux universités.



MOOC

- Certaines formations conseillent de suivre des cours d'initiation en ligne (MOOC)
 - > www.mooc-orientation.fr











MOOC

Des MOOC dans divers domaines :

- > Droit
- > Économie
- > Psychologie
- > STAPS
- > Réussir en sciences humaines
- > Mise à niveau en Mathématiques
- > Mise à niveau en Physique
- > Mise à niveau en Chimie
- > Préparer son dossier pour un IUT
- > CPGE économiques et commerciales



Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Un vœu devient définitif quand :

le dossier est complété

le vœu est confirmé

Date limite de confirmation des vœux : 3 avril 2024

Vœu non confirmé = vœu effacé



Rappel : il est impossible d'ajouter de nouveaux vœux après le jeudi 14 mars 2024

Demander une césure

- O Possibilité d'une pause après-bac pour un projet utile
 - > Césure pour un ou deux semestres consécutifs maximum.
 - > Pour partir à l'étranger ou accomplir un projet personnel, social, associatif, professionnel ou entrepreneurial.
 - Case à cocher lors de la saisie des vœux, préparer une lettre de motivation
 - > Les établissements ne sont informés qu'au moment de l'inscription administrative → l'établissement peut refuser
 - > Convention avec l'établissement qui **garantit la réintégration** dans la formation après la césure. Possibilité de maintien des bourses universitaires dans certains cas.

L'examen des vœux

Les établissements de l'enseignement supérieur effectue un classement des candidats en étudiant :

- La fiche AVENIR, complétée par le lycée, comprenant :
 - > Moyennes de 1^{ère} et des deux premiers trimestres de Terminale
 - Résultats aux épreuves anticipées de français et du contrôle continu du Bac
 - Positionnement par rapport à la classe et appréciations dans chaque discipline
 - Appréciations du professeur principal sur quatre compétences transversales (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, esprit d'initiative)
 - Avis du chef d'établissement (cohérence du vœu / capacité à réussir)
- La lettre de motivation (jusqu'à 1500 caractères)
- Les éléments de la rubrique activités et centre d'intérêt
- Les autres éléments éventuellement demandés (attestation au questionnaire d'autoévaluation ; dossier de travaux artistiques...)

La fiche AVENIR est

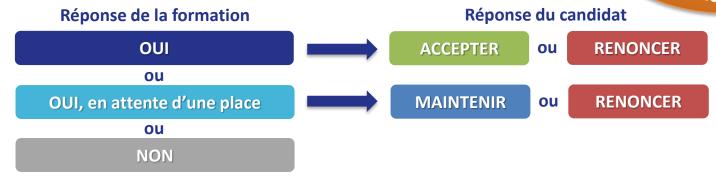
consultable à partir

du 30 mai

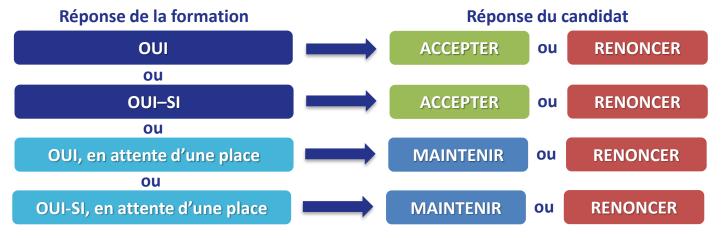
Les réponses possibles

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles...)

Réponses à partir du 30 mai



Pour une formation non sélective (licence, PASS)



OUI – SI : le lycéen est accepté s'il suit un parcours de formation personnalisé de remise à niveau

Les réponses aux candidats

À partir du 30 mai

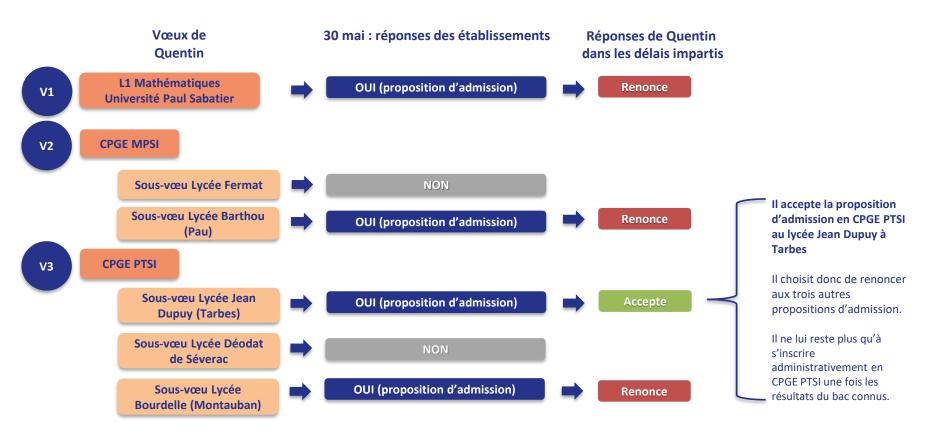
- Les classements évoluent chaque matin. Pause durant le BAC.
- Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2023 seront affichés
- Un délai limité pour donner une réponse à chaque proposition : les délais seront affichés en face de chaque proposition faite au candidat (généralement J+2)
- En cas d'absence de réponse dans les délais, le vœux est considéré comme abandonné et la place est attribuée à un autre candidat.
- O Notifications par mail, par SMS et par l'application Parcoursup

Les réponses aux candidats

- S'il y a plusieurs proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) :
 - > On ne peut garder qu'une seule proposition OUI à la fois et il faut renoncer aux autres propositions d'admission pour libérer des places
- S'il y a des réponses « en attente » :
 - > Attendre que des places se libèrent au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux
 - > Il faut rappeler qu'on maintient ses vœux en attente si on accepte une proposition
 - > Le candidat peut maintenir ses vœux autant de temps qu'il le souhaite
- S'il n'y a que des réponses négatives (si on a formulé des vœux seulement sur des formations sélectives)
 - > Prendre rendez-vous avec le professeur principal et le PsyEN pour participer à la phase complémentaire et éventuellement saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

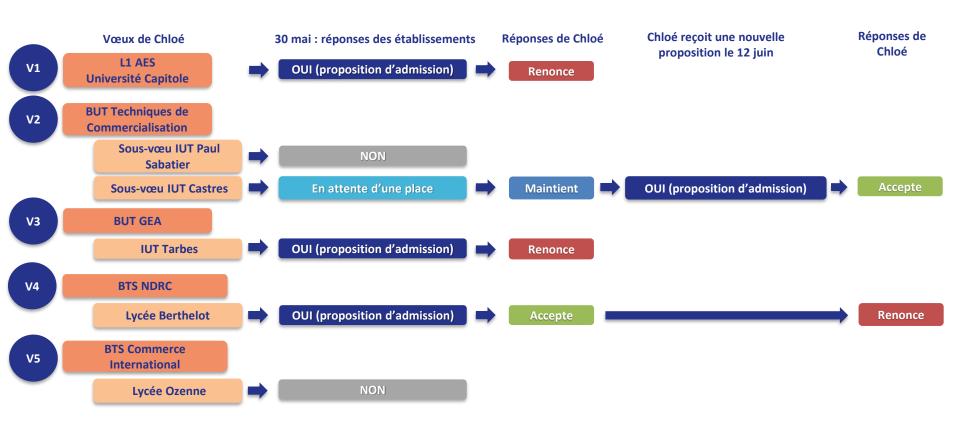
L'EXEMPLE DE QUENTIN, ÉLÈVE DE TERMINALE GÉNÉRALE

O Quentin a fait 3 vœux. Le 30 mai, il prend connaissance des décisions des établissements



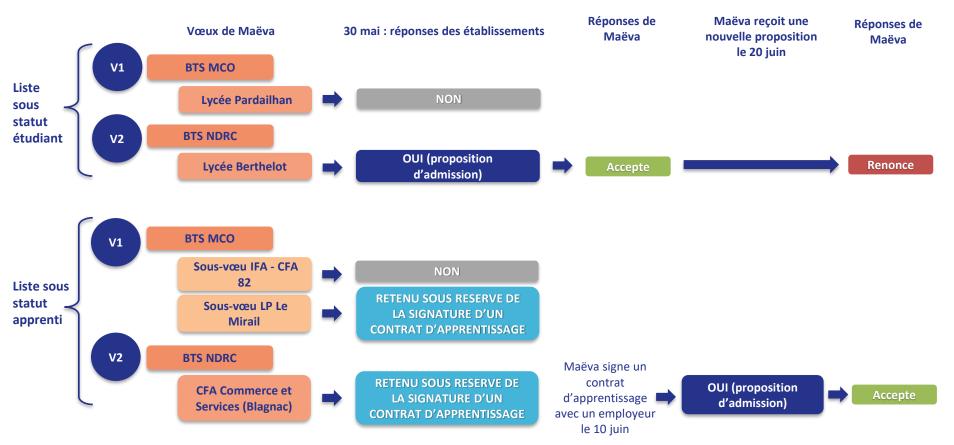
L'EXEMPLE DE CHLOÉ, ÉLÈVE DE TERMINALE STMG

Chloé a fait 5 vœux. Le 30 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



L'EXEMPLE DE MAËVA, ÉLÈVE DE TERMINALE STMG

Maëva a fait des vœux sous statut étudiant et sous statut apprentissage. Le 30 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



La phase complémentaire

Pour qui ?

Pour les candidats qui n'ont pas obtenu de réponse positive lors de la procédure initiale.

Quand?

Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat, du 11 juin au 12 septembre.

Comment?

- > Possibilité de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux sur des formations ayant des places disponibles.
- À partir du 4 juillet, possibilité de saisir la CAES qui proposera une affectation selon les préférences saisies dans la rubrique « préférence et autres projets »

Inscription

- Attention : une admission sur Parcoursup ne veut pas dire qu'on est inscrit dans l'établissement.
- Après avoir accepté définitivement une proposition d'admission et avoir obtenu son bac, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative auprès de l'établissement.
- Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement

Attention: respecter impérativement les dates limites d'inscription Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

Reconnaissance des diplômes

Les diplômes nationaux

 Les diplômes nationaux sont délivrés au nom du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi d'autres ministères (Agriculture, Culture, Santé, Sports...)



- Examen organisé et validé par l'État qui en garantit la qualité : le BAC, le CAP, les BTS, le BUT, le Titre d'Ingénieur (CTI), les Diplômes d'État (DE) d'infirmier, kiné, architecte, etc.
- Ne concerne pas le DU (diplôme d'université)

Les diplômes visés

- Accordé à certaines formations par le ministère de l'Enseignement supérieur, au terme d'une procédure de validation assez lourde (arrêté officiel au JO), ces formation permettent d'obtenir une équivalence académique (Licence ou Master)
- DIPLÔME VISÉ CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT
- 127 formations de niveau bac + 3 à bac + 5 ont obtenu un visa pour une durée de 1 à 6 ans.

Les titres certifiés RNCP

- Un titre enregistré au RNCP garantit un certain niveau de la qualification professionnelle par le **Ministère du Travail**, c'est le niveau de reconnaissance minimale d'un diplôme.
- Il permet de valider un niveau de compétences et connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité, selon 8 niveaux :
 4 (BAC) ; 5 (BAC+2) ; 6 (BAC+3) ; 7 (Master) ; 8 (Doctorat)
- L'enregistrement au RNCP **n'est <u>pas</u> un niveau académique**, il est n'est pas reconnu par l'Éducation nationale ou l'enseignement supérieur (**pas d'équivalence d'études**).



Reconnaissance des diplômes

La reconnaissance de la CGE (Conférence des Grandes Écoles)

• La CGE est une association regroupant des grandes écoles d'ingénieurs, de management, d'autres spécialités (art, architecture, santé, etc..).



- Toutes sont reconnues par l'État et délivrent un diplôme de niveau bac + 5 conférant le grade de master.
- Intégrer une école qui appartient à ce réseau est donc un **gage de qualité**, même s'il n'a pas de valeur officielle auprès du ministère de l'Éducation nationale.
- Deux labels : le mastère spécialisé (MS), qui se prépare en 1 an minimum, après un bac+5, et le Master of Science (MSc) préparé en 18 mois en anglais, après un équivalent à un bac+4. Leur coût peut varier de 15 000 à 30 000 € selon les écoles.

Les certificats d'école

- Les écoles privées qui proposent leurs propres formations sont entièrement responsables de leur contenu et de leur évaluation, sans aucun contrôle de l'État. Ces écoles sont juste habilitées à délivrer un certificat d'école, qui ne bénéficie pas de la reconnaissance par l'État, ni d'aucune garantie de qualité par un organisme extérieur.
- Ces formations prennent différents noms, comme Diplôme d'École, Diplôme Européen, Bachelor ou Mastère. Elles n'ont aucune reconnaissance officielle, sans contrôle de l'État sur le contenu et le déroulement du cursus.
- Il est important de s'assurer de la qualité des formations délivrées, de leur notoriété et de leurs débouchés.

Frédéric CHARDON

Psychologue de l'Éducation nationale CIO de Condom

frederic.chardon@ac-toulouse.fr

Permanences au lycée

- Chaque mercredi matin et jeudi après-midi
- Prendre rendez-vous à la vie scolaire

Permanence au CIO

- Chaque mercredi après-midi
- Ouvert durant les vacances scolaires
- Prendre rendez-vous par téléphone au 05.67.76.51.82